

00147

Douala, le 07 juillet 2023

N/Réf.: ITG/BDP/KIAMA/2023/132 C

À Monsieur le Directeur Général de KIAMA

BP: 15709 Yaoundé - Cameroun

Objet : Demande avis changement de solution de gaz

MARCHE N° 00000031/M/MPT/CIPM/CCCM-AI/2022 DU 09 JUIN 2022 PASSE SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°001567/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2 DU 14 AVRIL 2022 RELATIF À LA MISE À NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE DATA CENTER DU PROJET E-POST DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST).

## Monsieur le Directeur Général,

Nous venons vers vous dans le cadre de l'exécution du marché dont la référence est reprise en objet, pour solliciter un avis pour le changement de la solution de gaz du système d'extinction automatique.

En effet, le gaz FM200 annoncé dans notre proposition technique, ne sera plus disponible sur le marché d'ici 2030. Une étude montre que ce gaz présente des risques sur l'environnement et qu'un plan de sortie de cette solution est en cours.

La nouvelle solution que nous recommandons est le gaz IG55. Ci-dessous un tableau comparatif entre les deux solutions :

GAZ	Inconvénients	Avantages
FM200	1- Coût de l'agent extincteur 2- Effet de serre sur l'environnement (Global Warming Potential =2800) 3 Pendant la diffusion du GAZ lors de l'extinction, il y'a un brouillard ce qui empêche la visibilité dans la salle 4- Ce gaz est mélangé avec des produits qui se décomposent et sont nuisible pour l'environnement	1- Utilisation en zone occupée 2- Utilise très peu d'espace de stockage pour le gaz 3- Peut-être installé en système modulaire ou centralisé 4- Rapidité dans l'émission du GAZ on est entre 6 à 10 secondes 5- Faible refroidissement
	5- Ce gaz ne permet pas la protection d'objet donc après sa diffusion dans une salle serveur, il est possible que les machines exposées à la diffusion ne fonctionnent plus 6- Besoin de faire l'étanchéité de la salle ou sera installé l'extincteur	